

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 300-76-2021 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 novembre 2021 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de créer la zone R6-171 à même la zone RM2-132, la construction de bâtiments possédant un maximum de 4 étages et modifier les exigences en lien avec les normes des projets intégrés.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

Marie-Josée Masson,  
secrétaire-trésorière / directrice générale